

LA NAVETTE GRATUITE

Elle assure la liaison gratuite entre le parking de la Jasse Neuve, le centre ville et le square Jean Magrou 24.

En juin et septembre :

· De 11h00 à 21h00 les 17, 18, 23, 24 et 25 juin, ainsi que les 2, 3, 9, 10, 15, 16 et 17 septembre.

En juillet et août :

· De 11h00 à 23h00 du 1^{er} juillet au 31 août.

Les jours de marché :

· De 9h00 à 23h00 chaque lundi et vendredi de juillet et août.



PAYEZ ET PROLONGEZ FACILEMENT AVEC L'APPLI PAY BY PHONE

Plus besoin de chercher l'horodateur et de garder vos reçus. L'application permet de gérer votre stationnement à distance et vous envoie des alertes avant la fin.



ZONE DU CŒUR DE VILLE PAYANTE

Le stationnement est payant tous les jours du 15 juin au 15 septembre inclus, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

- 1 Rue du Dr Blanchon
- 2 Rue Vincent Scotto
- 3 Boulevard Jean Dauga (jusqu'au boulevard du Commandant l'Herminier)
- 4 Rue de Verdun
- 5 Rue Paul Valéry
- 6 Rue des Frères Valesie
- 7 Parking Panis
- 8 Rue Lieutenant Panis
- 9 Parking Charles Thomas
- 10 Boulevard Gambetta
- 11 Parking des écoles
- 12 Place Rigal
- 13 Rue du lieutenant Grau
- 14 Rue Malbosc

- 15 Boulevard Jean Moulin (Front de Mer)
- 16 Boulevard de la République
- 17 Avenue du Casino
- 18 Parking de la rue du Château d'Eau
- 19 Boulevard Saint Saëns
- 20 Rue Chateaubriand
- 21 Rue Calixte Samson
- 22 Rue Alfred de Musset
- 23 Boulevard Michelet (entre l'avenue du Casino et le boulevard J. Moulin)
- 24 Square Magrou
- 25 Rue Pasteur
- 26 Rue Jean Jaurès
- 27 Rue Frédéric Mistral
- 28 Rue Gabriel Fauré
- 29 Rue Roger Salengro

- 30 Boulevard du 11 Novembre
- 31 Rue Victor Hugo
- 32 Rue du 12 Avril
- 33 Rue des Mûriers
- 34 Rue Jules Cadenat
- 35 Rue Georges Clémenceau
- 36 Place Roosevelt
- 37 Impasse Raymond Poincaré
- 38 Rue Maréchal Foch
- 39 Boulevard Pierre Giraud
- 40 Allée des Anciens d'Indochine
- 41 Rue Eugène Cabrol
- 42 Rue Laffère
- 43 Rue Peret Batut
- 44 Rue de la Soulane
- 45 Rue du Château d'eau



INFOS PRATIQUES

Poste de police municipale
Boulevard Jean Dauga
34350 VALRAS-PLAGE
Tél. : 04 67 32 60 08
stationnement@ville-valrasplage.fr



À VALRAS-PLAGE
STATIONNEZ-MALIN !

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2023



www.ville-valrasplage.fr

P PARKINGS GRATUITS

RÉCANETTE

(Espace Guy Combes)

↻ 100 places

RIVES D'ORB

(Prud'homie)

↻ 40 places

JASSE NEUVE

↻ 200 places

PONANT

↻ 137 places

Parkings gratuits

Les visiteurs seront invités, grâce à une signalétique appropriée, à se diriger vers les parkings extérieurs. Les Parkings de la Jasse Neuve, de la Récanette et des Rives d'Orb sont desservis par une navette gratuite.

Parkings en Zone Bleue

↻ 103 places

Les zones bleues permettent de stationner gratuitement durant 45 mn. Elles sont plus particulièrement destinées à favoriser le stationnement des véhicules des personnes souhaitant se rendre chez les commerçants.

Les bénéficiaires d'abonnements doivent respecter les règles des zones bleues.

P PARKINGS PAYANTS

GIRAUD

↻ 40 places

MAGROU

↻ 100 places

BD JEAN MOULIN

(Front de mer)

↻ 600 places

INDOCHINE

↻ 100 places

CHARLES THOMAS

↻ 85 places

PANIS

↻ 70 places

ÉCOLE

↻ 80 places

Tarifs : 1,20 € / l'heure

Forfait journalier : 7,00 €

Forfait hebdomadaire : 35,00 €

Les tarifs

La redevance de stationnement est fixée comme suit :

1H00	1,20€	4H30	5,40€
1H30	1,80€	5H00	6,00€
2H00	2,40€	5H30	6,60€
2H30	3,00€	6H00	7,20€
3H00	3,60€	6H30	7,80€
3H30	4,20€	7H00	8,40€
4H00	4,80€	8H00	40,00€

- ↻ Possibilité de paiement au moyen d'horodateurs acceptant, selon les appareils, les pièces de monnaie et les cartes bancaires sans contact.

*De la période du 15 juin au 15 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

STATIONNEMENT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Toute personne titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "stationnement pour personnes handicapées", ou la tierce personne l'accompagnant, pourra utiliser à titre gratuit et sans limitation de la durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public, y compris les zones bleues.

P ABONNEMENTS

À compter du 2 mai 2023 les demandes seront à effectuer au poste de police municipale, 35 boulevard Jean Dauga, accompagnées des justificatifs et d'un chèque correspondant au montant des abonnements.

COMMERÇANTS

Les bénéficiaires :

- Commerçants exerçant à Valras-Plage.

Droits :

1 véhicule par commerce.

Tarif : 100€ la saison

JUSTIFICATIF À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT :

- Un extrait KBIS de moins de 3 mois.
- Le dernier avis de la contribution économique territoriale (CFE CVAE).
- Une facture d'électricité de moins de 3 mois (justification d'activité dans le local).
- Le certificat d'immatriculation du véhicule au nom du gérant de l'entreprise.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les bénéficiaires :

- Médecins ou infirmiers établis à Valras-Plage.

Droits :

1 véhicule par professionnel ouvrant droit au stationnement sur toute la commune, hors parkings abonnés.

Tarif : 30€ la saison

JUSTIFICATIF À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT :

- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule.

Justificatifs professionnel :

- Copie de la carte professionnelle de santé.
- Ordonnance barrée ou attestation d'assurance du cabinet.

AIDES À DOMICILE

Les bénéficiaires :

- Salariés des associations d'aide à domicile exerçant à Valras-Plage.

Tarif : 30€ la saison

JUSTIFICATIF À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT :

- La carte grise du véhicule (au nom de l'entreprise ou de l'association).
- L'agrément préfectoral en cours de validité de l'association ou de l'entreprise précisant le code activité (APE 8810A) et l'adresse où s'exerce l'activité.
- ↻ Une carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire.

RÉSIDENTS

Les bénéficiaires :

- Habitants de Valras-Plage,
- Propriétaires-occupants d'une résidence secondaire.

Combien d'abonnements par foyer ?

2 par foyer fiscal ouvrant droit au stationnement gratuit sur toute la commune hors parkings abonnés.

Tarif : 30 € la saison par véhicule

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT :

- ↻ Copie du certificat d'immatriculation du véhicule.
- ↻ Justificatif de domicile au choix :
 - Facture de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité ou téléphone).
- Quittance de loyer tamponnée ou titre de propriété avis d'imposition ou certificat de non imposition.
- Attestation ou facture d'assurance du logement.
- Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement.

OÙ ET COMMENT ?

3 possibilités :

- ↻ Au **poste de police municipale** bd Jean Dauga à partir du 2 mai du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

- ↻ Sur la plateforme internet **prestopark.com** à partir du 2 mai 2023.

- ↻ Sur l'appli mobile **Presto Park** téléchargeable sur votre smartphone à partir du 2 mai 2023.

- ↻ Sur ces 2 outils, il vous faudra vous connecter et créer un compte utilisateur.



P ABONNEMENTS SAISONNIERS DES PARKINGS FERMÉS

Parking des Écoles du 08/07 au 04/09

Période	Nbre jours	Forfait
1 semaine	7 jours	50€
2 semaines	14 jours	95€
3 semaines	21 jours	135€
4 semaines	28 jours	175€
5 semaines	35 jours	210€
6 semaines	42 jours	245€
7 semaines	49 jours	280€

Type d'abonnement

Abonnements vacances scolaires d'été

Nombre de places

↻ 37 places

Accès

Portail avec digicode

Nombre de places

↻ 43 places

Accès

Barrière + carte magnétique

Caution

Une caution de 50€ vous sera demandée

Parking Marie Thérèse

La priorité sera donnée aux riverains et aux Hôtels.

Pour la période du 15 juin au 15 septembre, les tarifs sont actualisés soit pour :

- ↻ le forfait hebdomadaire à 40,00€

- ↻ le forfait mensuel à 110,00€

Parking Avenue Gambetta

Pour la période du 15 juin au 15 septembre, les tarifs sont actualisés soit pour :

- ↻ le forfait hebdomadaire à 40,00€

- ↻ le forfait mensuel à 110,00€

Type d'abonnement

Abonnement au parking pour les véhicules des professionnels, dans la limite d'un véhicule par établissement et à 50 € la caution pour le badge d'accès.

Nombre de places

↻ 13 places